

CONSULTING

# Annexe 3 – Gestion des eaux

Dossier d'Enregistrement – Site de Narrosse

Vérification des documents IMP411

**Numéro du projet : 21MAT137**

**Intitulé du projet : Dossier d'enregistrement du site de Narrosse**

**Intitulé du document : Gestion des eaux**

<b>Version</b>	<b>Rédacteur</b> NOM / Prénom	<b>Vérificateur</b> NOM / Prénom	<b>Date d'envoi</b> JJ/MM/AA	<b>COMMENTAIRES</b> Documents de référence / Description des modifications essentielles
<b>1</b>	HOURCQ Marjolène	TERRIER Ludivine	27/01/2023	Version initiale



# Sommaire

1..... Introduction .....	4
2..... Eaux pluviales .....	5
3..... Eaux d'extinction incendie .....	7
4..... Conclusion .....	9



## Table des illustrations

Figure 1 : Surface imperméabilisée prise en compte.....	5
Figure 2 : Dimensionnement du bassin de rétention.....	6
Figure 3 : Calcul D9 .....	7
Figure 4 : Calcul D9A.....	8
Figure 5 : Zone d'implantation du futur bassin de rétention .....	9

## 1. INTRODUCTION

Afin de répondre aux prescriptions ICPE, le Grand Dax va réaliser des travaux pour sa gestion des eaux pluviales. Les eaux pluviales passeront par un déboureur-déshuileur puis un bassin de rétention avant d'être rejeté dans le réseau communal qui mène vers une station de traitement. Le présent document présente les caractéristiques générales du futur ouvrage de rétention et la justification de son adéquation avec les besoins du site.



## 2. EAUX PLUVIALES

Comme précisé en introduction, un bassin de rétention des eaux pluviales va être créé. Ce dernier a été dimensionné par la méthode des pluies :

- Débit de fuite : 3 l/s/ha ;
- Durée de pluie : décennale ;
- Surface imperméabilisée (coefficient de ruissellement 0,9) : 8 310 m<sup>2</sup> ;
- Surface non imperméabilisée (coefficient de ruissellement 0,1 - reste de la parcelle) :



Figure 1 : Surface imperméabilisée prise en compte

Pour information :

- Le bâtiment compostage (entouré en rouge sur la figure précédente) est dédié à être détruit et l'espace revégétalisé ;
- Les chemins à l'Ouest de la parcelle ne sont pas imperméabilisés.



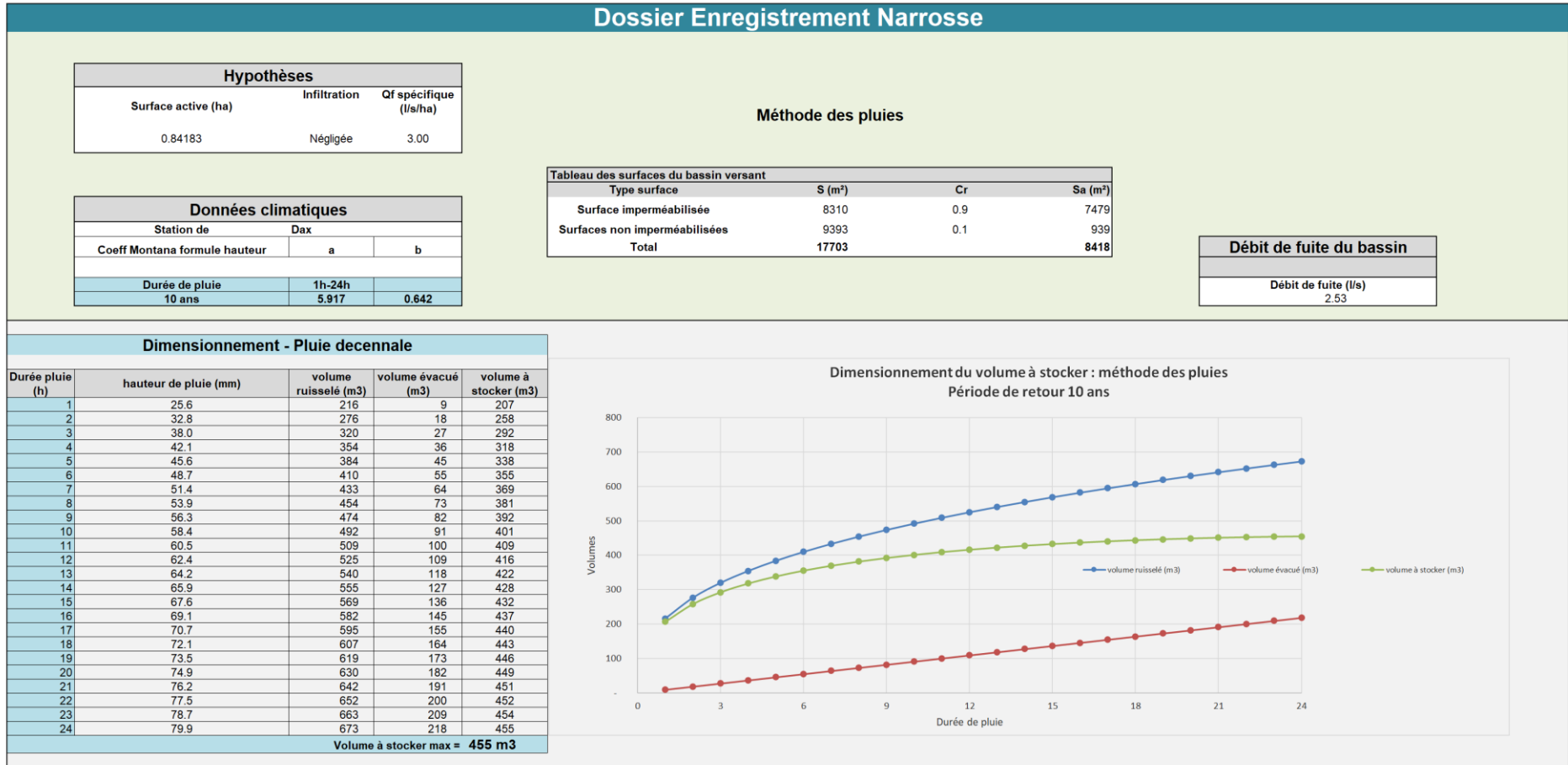


Figure 2 : Dimensionnement du bassin de rétention

### 3. EAUX D'EXTINCTION INCENDIE

Le besoin en eau pour la lutte contre un incendie est déterminé à partir du document technique D9 – édition CNPP de juin 2020.

D'après l'étude de flux thermique, l'incendie correspondant à la plus grande surface en feu correspond au stock de déchets verts

La note de calcul D9 des besoins en eau est la suivante :

BESOINS EN EAU - Calcul D9				
Incendie généralisé bâtiment principal				
CRITERE	COEFFICIENTS ADDITIONNELS	COEFFICIENTS RETENUS POUR LE CALCUL		COMMENTAIRES
		Activité	Stockage	
<b>HAUTEUR DE STOCKAGE (1)(2)(3)</b> - Jusqu'à 3 m - Jusqu'à 8 m - Jusqu'à 12 m - Jusqu'à 30 m - Jusqu'à 40 m - Au-delà de 40 m	0 0.1 0.2 0.5 0.7 0.8	0	0	Hauteur max : 3 m
<b>TYPE DE CONSTRUCTION (4)</b> - Résistance mécanique de l'ossature $\geq$ R60 - Résistance mécanique de l'ossature $\geq$ R30 - Résistance mécanique de l'ossature $<$ R30	-0.1 0 0.1	0	0	Stockage extérieur
<b>MATERIAUX AGGRAVANTS</b> Présence d'au moins un matériau aggravant (5)	0.1	0	0	Non
<b>TYPES D'INTERVENTIONS INTERNES</b> - Accueil 24H/24 (présence permanente à l'entrée) - DAI généralisée reportée 24H/24 7J/7 en télésurveillance ou au poste de secours 24 H/24 lorsqu'il existe, avec des consignes d'appels (6) - Service de sécurité incendie ou équipe de seconde intervention avec moyens d'intervention en mesure d'intervenir 24h/24 (7)	-0.1  -0.1 -0.3	0 0 0	0 0 0	
<b><math>\Sigma</math> coefficients</b> 1+ $\Sigma$ coefficients Surface de référence (S en m <sup>2</sup> ) $Q_i = 30 \times S / 500 \times (1 + \Sigma \text{ Coef})$ (8)		0 1 0	0 1 1332 79.92	Surface la plus grande : déchets verts 1 332 m <sup>2</sup>
<b>Catégorie de risque (9)</b> Risque faible : $Q_{RF} = Q_i \times 0,5$ Risque 1 : $Q_1 = Q_i \times 1$ Risque 2 : $Q_2 = Q_i \times 1,5$ Risque 3 : $Q_3 = Q_i \times 2$		0 0 0 0	40.0 80 119.9 160	Stockage - Risque 2
<b>Risque protégé par une installation d'extinction automatique à eau (10) : <math>Q_{RF}</math>, <math>Q_1</math>, <math>Q_2</math> ou <math>Q_3 + 2</math></b>		0	0	
<b>DEBIT CALCULE (11) (Q en m<sup>3</sup>/h)</b>			120	
<b>DEBIT RETENU (12)(13)(14) (Q en m<sup>3</sup>/h)</b>			120	

Figure 3 : Calcul D9

Le besoin est donc de 120 m<sup>3</sup>/h pendant 2h soient 240 m<sup>3</sup> qui sont fournis :

- Par une bache incendie de capacité 120 m<sup>3</sup> dont l'implantation a été validée avec le SDIS ;
- Un poteau incendie situé rue de l'observatoire (à moins de 200 m) et pouvant délivrer 60 m<sup>3</sup>/h pendant 2h.

D'après le document technique D9A, le besoin en rétention des eaux d'extinction dépend :

- Du besoin en eau pour lutter contre un incendie pendant 2 heures ;

- Des moyens de lutte intérieure contre l'incendie (sprinkler, rideau d'eau, RIA...);
- Du volume lié aux intempéries;
- De la présence de stock de liquide.

A noter que :

- Le volume d'eau des RIA est négligeable.
- Il n'y a aucun stock de liquide au niveau des zones de stockage de déchets.

Ainsi seuls les besoins en eau d'extinction d'incendie et le volume lié aux intempéries dimensionnent les besoins de rétention.

Le volume nécessaire au confinement des eaux d'extinction d'incendie est calculé conformément au guide D9A.

Besoins pour la lutte extérieure		Résultat guide pratique D9 (besoins × 2h au minimum)	<b>240 m<sup>3</sup></b>
Moyens de lutte intérieure contre l'incendie	Sprinklers	Volume réserve intégrale de la source principale ou : besoins × durée théorique maximale de fonctionnement	<b>0 m<sup>3</sup></b>
	Rideau d'eau	Besoins × 90 min	<b>0 m<sup>3</sup></b>
	RIA	A négliger	<b>0 m<sup>3</sup></b>
	Mousse HF et MF	Débit de solution moussante × temps de fonctionnement requis	<b>0 m<sup>3</sup></b>
	Brouillard d'eau et autres systèmes	Débit × temps de fonctionnement requis	<b>0 m<sup>3</sup></b>
	Colonne humide	Débit × temps de fonctionnement requis	<b>0 m<sup>3</sup></b>
Volumes d'eau liés aux intempéries		10 l/m <sup>2</sup> de surface de drainage	<b>84 m<sup>3</sup></b>
<b>TOTAL</b>			<b>324 m<sup>3</sup></b>

Figure 4 : Calcul D9A

Le bassin tel que dimensionné au Chapitre 2 permet donc la rétention des eaux d'extinction.

## 4. CONCLUSION

Il est donc prévu la mise en œuvre d'un débourbeur-déshuileur, d'un bassin de rétention de 455 m<sup>3</sup> permettant également la rétention des eaux d'extinction incendie par la fermeture d'une vanne. Ce bassin sera raccordé au réseau communal (exutoire actuel des eaux pluviales du site) qui est lui-même raccordé à une station de traitement.

Le bassin sera implanté sur la zone présentée sur l'extrait de plan ci-dessous (implantation exacte à définir au moment de la réalisation des travaux).

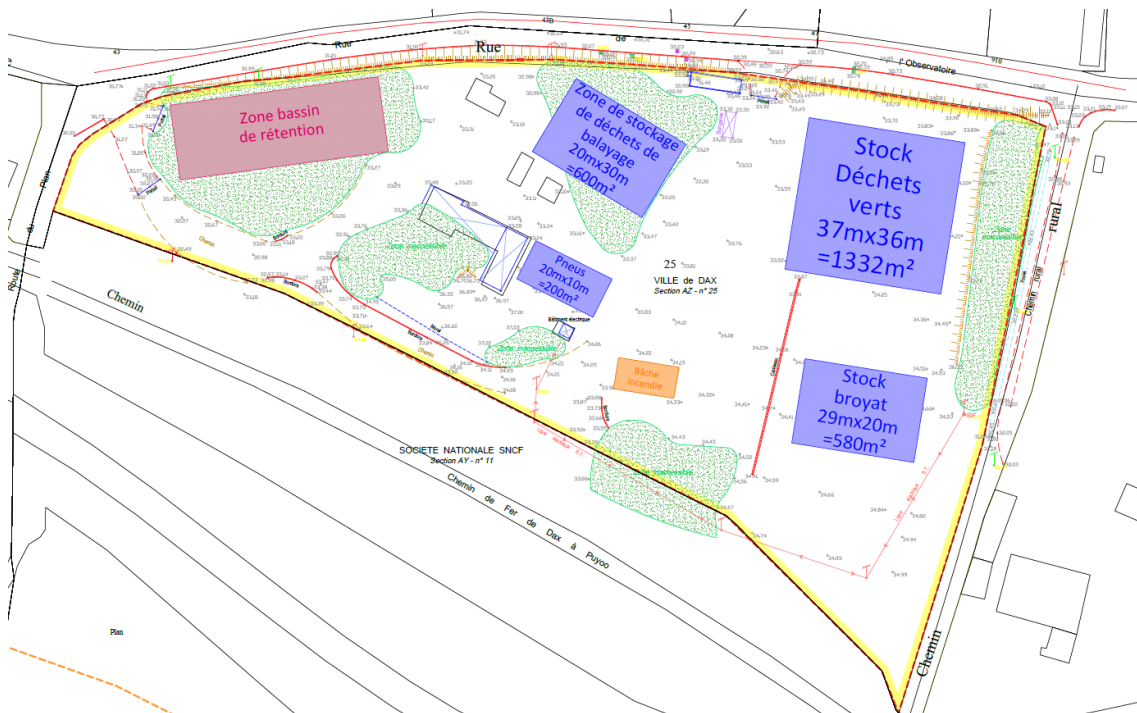


Figure 5 : Zone d'implantation du futur bassin de rétention



# CONSULTING

**Agence Régionale Aquitaine**  
**2A, avenue de Berlincan**  
**BP 50004**  
**33166 Saint-Médard-en-Jalles**  
**Tel. : + 33 (0)5 56 05 62 60**  
[www.suez.com/fr/consulting-conseil-et-ingenierie](http://www.suez.com/fr/consulting-conseil-et-ingenierie)

